Le Centre d'Etudes Olympiques

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Objectifs, règlement et principes d'application

Edition 2027/2029

17.11.2026



Contents

1. OBJECTIFS 2
2. ADMISSION 7
3. PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET DÉLAIS 8
4. INDEMNITÉS 8
5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION 9
6. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS 10
7. DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) 11
8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 13

1. Objectifs

Les principaux objectifs du programme de bourses du Centre d'Études Olympiques (CEO) sont de promouvoir la recherche avancée sous l'angle des sciences humaines ou sociales par des chercheurs expérimentés, dans des thèmes de recherche prioritaires identifiés par le CIO à chaque nouvelle édition, et de favoriser la collaboration entre la communauté universitaire et le CIO.

Pour l'édition 2027/2029, les thèmes prioritaires de recherche sont les suivants :

ATHLÈTES

1. Sensibilisation et préparation des athlètes olympiques à la transition de carrière et au renforcement des moyens de subsistance dans les pays en développement

   Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :
   - Degré de prise de conscience de l'importance de se préparer à la transition de carrière et niveau de préparation à la vie après le sport ;
   - Mesures prises pour préparer la transition et soutien reçu de la part de l'entourage avant, pendant et après l'arrêt de la compétition ;
   - Collecte de données sur la durée moyenne de la période de transition, ainsi que sur le statut, les moyens de subsistance et la situation financière des athlètes ;
   - Recommandations visant à renforcer la sensibilisation et la préparation des athlètes, à combler les lacunes et à améliorer l'employabilité à long terme ainsi que les perspectives de subsistance.

JEUX OLYMPIQUES

2. La proposition de valeur des futurs Jeux Olympiques : comment les personnes vivent les Jeux, s'y engagent et y participent, et comment créer de la valeur pour les athlètes, les fans, les partenaires et les autres parties prenantes

   Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :
   - Comment l'évolution des modes de consommation dans les domaines du sport et du divertissement redéfinit la manière dont les Jeux créent de la valeur pour les athlètes, les fans, les hôtes, le Mouvement olympique, les détenteurs de droits médias, les partenaires commerciaux et d'autres acteurs ;
   - L'évolution des attentes du public et des formes de participation ;
   - Le rôle des athlètes comme vecteurs de connexion, d'engagement et de valeur ;
   - L'interaction entre les expériences physiques, télévisuelles et numériques, ainsi que la création et le partage de contenus ;
   - Comment les moments de célébration et les expériences partagées renforcent la valeur et la pertinence des Jeux Olympiques ;
   - Comment les différentes approches en matière d'accès, d'exclusivité et de participation influencent la valeur de l'écosystème olympique ;

- Comment l'innovation dans les formats de compétition et les événements sportifs peut contribuer à créer de la valeur pour les Jeux Olympiques et les autres propriétés olympiques.
- Étude comparative portant sur d'autres sports majeurs, des entités du secteur du divertissement et des plateformes participatives, afin d'identifier de nouveaux modèles de création de valeur.

3. La durabilité environnementale des Jeux Olympiques

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Intégrer la circularité dans la planification des Jeux ;
- Réduire au minimum l'empreinte hydrique des Jeux ;
- Protection et restauration de la nature grâce aux Jeux ;
- Stratégies d'atténuation et d'adaptation mises en place pour les Jeux face au changement climatique ;
- L'impact des déplacements des spectateurs et des acteurs du Mouvement olympique sur l'empreinte environnementale des Jeux Olympiques.
- Engagement des athlètes en faveur des questions environnementales ;
- Tirer parti des partenariats au service de la durabilité ;
- Le déplacement des flux touristiques et le risque de pression supplémentaire sur le territoire hôte lié à l'organisation des Jeux Olympiques, par rapport aux années non olympiques ;
- Les stratégies carbone et les responsabilités des parties prenantes des Jeux Olympiques
- L'héritage environnemental des Jeux.

MOUVEMENT OLYMPIQUE

4. Les jeux d'argent chez les athlètes d'élite au sein du Mouvement olympique

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Prévalence des jeux d'argent et des paris chez les athlètes d'élite, y compris les participants aux Jeux Olympiques ;
- Comportements en matière de paris et connaissance de la réglementation en vigueur;
- Compréhension des risques liés aux jeux d'argent, de la dépendance et des préjudices qui en découlent ;
- Analyse de la littérature académique et de la littérature grise, ainsi que des enquêtes/consultations menées auprès des athlètes, débouchant sur l'identification des principales tendances et des lacunes dans les connaissances.

5. Perception de la corruption dans le sport et de la manipulation des compétitions – focus sur le signalement

   Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

   - Examen des documents sur la corruption et la prévention des manipulations de compétitions ;
   - Étude empirique sur les niveaux perçus de corruption dans le sport, y compris la manipulation des compétitions ;
   - Les obstacles au signalement et l'efficacité des mécanismes de signalement existants.

IMPACT SOCIAL DES JEUX OLYMPIQUES

6. Les athlètes réfugiés, le sport et l'action humanitaire

   Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

   - Élaboration de politiques et de contenus sensibilisant à la pratique sportive dans le contexte des déplacements forcés et des situations de crise ;
   - Recherches portant sur le soutien et l'accompagnement des athlètes réfugiés ;
   - Méthodes de recherche participative s'appuyant sur l'expérience vécue et la parole des populations concernées ;
   - Travaux de recherche menés par des chercheurs ayant eux-mêmes vécu une situation de déplacement forcé, afin de renforcer la réponse du monde académique aux lacunes concernant le sport dans les contextes humanitaires ;
   - La pratique sportive dans les zones en crise : vers des outils concrets destinés aux professionnels.

7. Accroître et maintenir la pratique sportive sur le long terme

   Recherche sur les facteurs qui permettent aux personnes de passer de l'accès au sport ou de l'orientation vers une activité sportive à une pratique régulière et durable, y compris les facteurs contribuant à l'abandon, à l'interruption ou à une participation irrégulière, ainsi que sur la manière dont une pratique soutenue favorise l'amélioration de la santé et du bien-être, et génère des retombées sociales et/ou économiques positives.

   Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

   - Examiner comment les changements sociétaux plus larges influencent la pratique sportive sur le long terme, notamment la fragmentation sociale, la numérisation rapide et les progrès de l'intelligence artificielle, les inégalités économiques, le coût de la vie et les pressions économiques, le changement climatique, ainsi que les conflits et les déplacements de populations ;
   - Étudier les obstacles, les causes et les facteurs favorisant la pratique sportive, depuis l'accès initial au sport ou l'orientation vers une activité sportive jusqu'à une pratique régulière et durable ;
   - Identifier les problèmes et les facteurs qui contribuent à l'abandon de la pratique sportive, notamment en déterminant si et comment ces problèmes et facteurs varient entre les jeunes et les adultes ;

- Comparer les résultats entre les groupes ayant une pratique sportive durable et ceux qui n'en ont pas ou qui ne pratiquent qu'à court terme ;
- Réfléchir à la manière dont les stratégies visant à favoriser la pratique sportive et le maintien dans le sport peuvent être adaptées à différents contextes.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures axées sur l'impact auprès des femmes et des jeunes filles, des réfugiés et d'autres communautés défavorisées. Nous encourageons les candidatures qui abordent des domaines où les données probantes demeurent limitées et qui s'intéressent aux populations peu étudiées au sein de ces groupes.

8. Utilisation de données factuelles pour orienter les investissements, les politiques et la prise de décision dans le cadre des programmes axés sur le sport

Recherche sur les facteurs déterminants, les incitations et les obstacles qui influencent les décisions d'investissement dans les politiques, interventions et programmes liés au sport, y compris l'attribution, la réaffectation et l'augmentation des financements publics, privés et philanthropiques. Il convient d'accorder une attention particulière à la contribution du sport à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'inclusion et aux retombées sociales au sens large. La recherche devra s'inscrire dans un contexte de financement en mutation, marqué par des contraintes budgétaires, une concurrence accrue pour l'accès aux ressources et une baisse de l'aide publique au développement. Il convient également d'examiner dans quelle mesure les attentes en matière de données probantes, d'impact, de rapport coût-efficacité et de rapport qualité-prix influencent les décisions d'investissement, ainsi que les implications pour le positionnement et le financement futurs du sport.

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Analyse des facteurs, des incitations et des obstacles qui influencent la mesure dans laquelle le sport est considéré comme une approche de développement susceptible de faire l'objet d'investissements.
- Dialogue direct avec les principales sources d'investissement et les décideurs, tels que les institutions de financement du développement, le secteur privé, les fondations, les organismes philanthropiques et les pouvoirs publics, afin d'examiner les motivations, les incitations, les contraintes et les processus décisionnels qui déterminent s'ils investissent ou développent leurs investissements dans le sport, où ils le font et dans quelle mesure.
- Analyse de la manière dont les mécanismes de financement, les modalités de gouvernance, les environnements politiques, les exigences en matière de redevabilité et les priorités concurrentes en matière de développement influencent les décisions d'investissement liées au sport.
- Étude des facteurs qui favorisent ou limitent l'influence des données factuelles sur les décisions d'allocation des ressources, notamment la manière dont ces données interagissent avec d'autres considérations et priorités.

9. Comprendre le transfert des aptitudes, des compétences et des valeurs du sport vers l'inclusion sociale et des opportunités économiques

Recherche visant à comprendre comment, et dans quelles conditions, les aptitudes, les compétences et les valeurs acquises grâce au sport et à l'éducation fondée sur les valeurs olympiques peuvent contribuer à promouvoir des attitudes, des conduites, des relations et des opportunités plus inclusives, dans le sport et en dehors de celui-ci, et/ou favoriser l'éducation, l'emploi et les moyens de subsistance de manière plus large.

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Analyse des compétences, aptitudes et valeurs développées grâce au sport et à l'éducation fondée sur les valeurs olympiques, de la manière dont elles se traduisent par des évolutions durables des attitudes et des comportements favorisant l'inclusion, ainsi que des conditions dans lesquelles ces changements se produisent ;
- Liens entre les programmes de développement des compétences de vie fondés sur les valeurs du sport et de l'Olympisme, et les nouvelles perspectives d'emploi et de moyens de subsistance offertes par la chaîne de valeur du sport ;
- Étude des moyens par lesquels la conception et la mise en œuvre des programmes peuvent renforcer le transfert de savoir-faire, de compétences et de valeurs au-delà du sport et de l'éducation fondée sur les valeurs olympiques ;
- Réflexion sur la manière dont les résultats en matière d'éducation, d'emploi et de moyens de subsistance, obtenus grâce au sport et à une éducation fondée sur les valeurs olympiques, peuvent être mesurés et attestés.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures axées sur l'impact auprès des femmes et des jeunes filles, des réfugiés et d'autres communautés défavorisées.

10. Formation des athlètes, des entraîneurs et des officiels sportifs fondée sur la culture

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Comment les cultures locales, les traditions orales et les savoirs autochtones peuvent contribuer au développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels sportifs.
- Approches intégrant les connaissances ancrées dans les communautés aux systèmes modernes d'éducation, d'entraînement sportif et de haute performance.
- Analyse comparative des pratiques efficaces dans différents contextes culturels, géographiques et sportifs.
- Formulation de recommandations pratiques concernant des parcours de développement adaptés aux réalités culturelles, en particulier en Océanie, ainsi que dans d'autres contextes régionaux ou comparatifs.

11. Adaptation de l'éducation olympique : le rôle du monde universitaire dans la conception, la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation des programmes d'éducation olympique

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Interprétation, adaptation et intégration de l'éducation olympique dans divers contextes culturels, sociaux et politiques ;
- Rôle des traditions éducatives autochtones, des pratiques sportives locales, des récits culturels et des valeurs communautaires dans la mise en œuvre de l'éducation olympique ;

- Élaboration de cadres destinés aux universités afin d'aider les ministères de l'Éducation, les Académies nationales olympiques et les Comités Nationaux Olympiques à concevoir des programmes adaptés au contexte local ;
- Contributions potentielles des universités : pôles de recherche régionaux, études de cas locales, adaptations régionales des programmes, bases de données de ressources pédagogiques et cartographie des programmes d'études.

2. Admission

Tous les professeurs d'université et chercheurs titulaires d'un doctorat et bénéficiant soit d'un engagement à durée indéterminée, soit d'un statut ou d'une affiliation académique/de recherche couvrant toute la durée de la subvention (de la soumission de la candidature jusqu'à la remise du rapport final) sont éligibles pour soumettre une candidature (annexe 1).

Les candidats [1]doivent soumettre une proposition directement liée à au moins un des domaines de recherche susmentionnés. Les projets de recherche seront acceptés uniquement si les candidats justifient clairement que les résultats seront pertinents au regard de la problématique actuelle du domaine prioritaire concerné.

Les projets relevant des sciences naturelles (à savoir la biomécanique, la physiologie, la médecine, les neurosciences, etc.) n'entrent pas dans le champ d'application de ce programme.

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent se présenter individuellement ou collectivement.
- Les candidats agissant en qualité de chercheur principal (CP) ne peuvent participer qu'à une seule candidature ;
- Dans le cas d'une candidature collective :
    - un des membres du groupe devra être nommé CP et assurer le lien avec le CEO;
    - l'ensemble des membres du groupe de recherche devra répondre à tous les critères d'admission. Toutefois, dans des circonstances particulières, un membre du projet pourrait être un représentant d'une organisation sportive, d'un organisme gouvernemental ou d'une institution non universitaire si sa contribution au projet est essentielle et clairement justifiée ;
    - les candidatures collectives interdisciplinaires et interculturelles sont encouragées.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

[1] Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte

3. Procédure de candidature et délais

La procédure de candidature se déroule en deux phases :

Phase 1 : Dépôt d'une manifestation d'intérêt
Délai : lundi 11 janvier 2027 à 23h59 CET

- Les manifestations d'intérêt soumises après la date limite, incomplètes ou non conformes aux règles du programme seront considérées comme non recevables. Le CEO vous enverra une confirmation d'acceptation par e-mail au plus tard deux semaines après la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt.
- Les résultats de la phase 1 seront communiqués à tous les candidats dans le courant de la semaine du 1er mars 2027.

Phase 2 : Dépôt d'un dossier de candidature complet par les candidats présélectionnés à l'issue de l'évaluation du CIO
Délai : lundi 12 avril 2027 à 23h59 CEST

- Les dossiers incomplets ou les candidatures tardives ne seront pas acceptés.
- Les résultats seront notifiés aux candidats participant à la Phase 2 en juin 2027.

Les manifestations d'intérêt, dossiers de candidature ainsi que les annexes devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter au préalable la liste des documents annexes requis tant pour la manifestation d'intérêt que pour le dossier de candidature complet.

4. Indemnités

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 40 000 USD maximum par projet. Le comité de sélection du programme de bourses décidera du montant total alloué après analyse de tous les éléments de la candidature.

DEPENSES COUVERTES

Les dépenses de recherche directement liées et indispensables à sa réalisation, comme suit :

- frais de voyage (en classe économique), frais de séjour et autres dépenses liées aux travaux de terrain indispensables;
- frais de traduction ;
- hébergement web et développement de contenu ;
- logiciels non fournis par l'université ;

- collecte de données (ateliers et groupes de discussion);
- services fournis par des experts externes;
- activités visant à assurer la diffusion des résultats finaux et/ou recommandations du projet de recherche auprès des parties prenantes concernées du Mouvement olympique.
- autres dépenses de recherche pertinentes.

Les frais d'assistance à la recherche et de transcription seront pris en charge s'ils sont essentiels et dûment justifiés. Le temps consacré au projet par les candidats doit être au moins égal ou supérieur à celui du ou des assistants de recherche.

Les dépenses liées à la diffusion des résultats de la recherche au sein de la communauté académique sont acceptées jusqu'à concurrence de 10 % du budget total.

DEPENSES NON COUVERTES

- Salaire du candidat ou avantages sociaux, assurance comprise ;
- Frais d'inscription à des cours ;
- Frais généraux ou soutien institutionnel ;
- Dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse ;
- Achat de matériel technologique (ordinateur, appareil photo, caméra, etc.).

La bourse sera versée par le biais de l'université du candidat retenu selon le calendrier suivant : une moitié à la signature du contrat, un quart après soumission du deuxième rapport intermédiaire et un quart après réception et validation du rapport de recherche final.

5. Modalités d'attribution et de notification

Le comité de sélection du concours est composé d'experts universitaires de renommée internationale dans le domaine des études olympiques, ainsi que d'un représentant du CEO.

L'administration du CIO et une sélection de pairs évaluateurs participent également au processus de sélection. Les décisions sont basées sur la qualité du dossier de candidature, l'importance de la recherche proposée pour au moins un des thèmes de recherche prioritaires, la pertinence des résultats attendus pour les programmes et/ou activités du CIO, la faisabilité du projet et la capacité des candidats à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

À noter qu'il s'agit d'un programme compétitif avec un montant fixe de fonds à attribuer pour chaque édition et que les bourses seront allouées à la discrétion de l'organisme de financement.

Les projets financés débuteront au début du mois de septembre 2027 (après la signature du contrat) et s'achèveront à la mi-juin 2029.

6. Publications et engagements

Toutes les bourses sont subordonnées à la signature du "Contrat lié au projet de recherche" ("le Contrat") par le candidat retenu, ou le chercheur principal dans le cas de demandes collectives, et son université. Le Contrat décrit les modalités et les conditions de la collaboration entre le boursier/la boursière, son université et le Centre d'Études Olympiques. Les candidats, ou les chercheurs principaux en cas de demandes collectives, sont priés de lire le contrat et d'en informer leur université avant de soumettre une demande. Veuillez consulter le contrat applicable aux candidatures individuelles ici, et celui applicable aux candidatures collectives ici.

Les boursiers devront programmer au moins trois séances avec les membres de l'administration du CIO associés au projet :

1. une au début de la recherche, pour s'assurer d'une vision commune sur la recherche à mener et partager toute information pertinente ;
2. une au milieu du projet, pour examiner les résultats préliminaires ;
3. et la dernière après la soumission du rapport final, pour commenter les résultats.

Pour les boursiers qui n'ont pas besoin de consulter les collections du CEO, les rencontres seront organisées en ligne. Il est vivement recommandé à ceux qui prévoient de consulter les collections du CEO de combiner en un seul voyage à Lausanne une des séances avec le personnel du CIO et leur visite au CEO.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO les documents suivants (version électronique), en français ou en anglais :

- Deux rapports intermédiaires tous les sept mois après la signature du contrat, décrivant la progression du projet (2 000 mots maximum) et un aperçu des dépenses encourues jusque-là ;

- Un rapport de recherche final avant mi-juin 2029. Le rapport final, qui pourra être publié sur l'Olympic World Library par le CEO, sera constitué de trois parties :

  1. Premier document (environ 8 000 – 12 000 mots) :

     - un résumé (200 mots maximum) et une liste de mots clés ;
     - une synthèse comprenant une courte description du sujet de recherche et de ses objectifs et soulignant les principaux résultats, conclusions et recommandations le cas échéant (environ 1 200 – 2 000 mots) ;
     - le rapport incluant le sujet de recherche et ses objectifs ; la méthodologie appliquée ; et une présentation détaillée des résultats, conclusions et recommandations, le cas échéant, du projet de recherche ;
     - Les annexes comportant toute information additionnelle intéressante pour le projet.

  2. Deuxième document :

     - Un infographique résumant les objectifs, la méthodologie et les résultats clés du projet de recherche.

  3. Troisième document :

     - Une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé (modèle fourni par le CEO).

Les boursiers sont encouragés à publier/diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions ultérieures, utilisant tout ou partie des résultats obtenus dans le cadre de la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. En outre, ils partageront ces publications ou productions avec le CEO.

7. Directives concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA)

Le CEO reconnaît l'utilisation croissante des outils d'intelligence artificielle dans la recherche et les publications universitaires. Si l'IA peut considérablement améliorer l'efficacité, l'innovation et l'impact de la recherche et réduire les problèmes linguistiques potentiels, l'utilisation d'outils d'IA doit être compatible avec des considérations éthiques ainsi qu'avec la transparence et l'intégrité académiques.

Sur la base de ce qui précède, les présentes directives fournissent un cadre pour l'utilisation appropriée des outils d'IA dans la recherche financée par le CEO et visent à exploiter les possibilités qu'apporte l'IA à la recherche universitaire tout en veillant à ce que 1) le travail demeure le fruit des propres efforts intellectuels des universitaires et 2) qu'il y ait une protection contre les risques potentiels.

Tous les candidats et les boursiers doivent se conformer aux lignes directrices suivantes :

1. Transparence et reconnaissance

- Divulgation de l'aide apportée par l'IA : Toute utilisation d'outils d'IA, y compris pour la rédaction, la relecture, le résumé ou l'analyse de données, doit être explicitement reconnue dans les candidatures et/ou tous les rapports de recherche du candidat.
- Intégrité de l'auteur(e) : Le contenu généré par l'IA ne doit pas remplacer la pensée originale et l'analyse critique attendues des candidats et des boursiers. L'IA doit être un outil d'assistance et non une source primaire.

2. Protection des données et de la vie privée

- Informations sensibles : Les outils d'IA ne doivent pas être utilisés pour traiter des données sensibles, confidentielles ou protégées.
- Conformité avec les lois sur les données : Veillez à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes en matière d'éthique, de protection des données et de la vie privée, en particulier lorsque vous traitez des données à caractère personnel.

3. Propriété intellectuelle (PI) et originalité

- Respect des droits de propriété intellectuelle : Utilisez l'IA de manière responsable en n'enfreignant pas les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit notamment d'éviter de générer des contenus qui imitent des œuvres protégées par des droits de propriété.
- Prévention du plagiat : Les candidats et les titulaires de subventions sont responsables de l'originalité et de l'intégrité de leurs travaux. Les boursiers sont tenus de vérifier, au moyen d'un outil en ligne approprié de lutte contre le plagiat, que le contenu généré par l'IA et inclus dans le rapport final ne constitue pas un plagiat.

4. Utilisation éthique et sensibilisation aux préjugés

- Considérations éthiques : Soyez conscient des implications éthiques et/ou des exigences nationales en matière d'éthique liées à l'utilisation de l'IA dans la recherche et tenez-en compte.
- Préjugés et exactitude : Reconnaître que les outils d'IA peuvent présenter des préjugés inhérents ou un manque de précision. Les candidats et les boursiers doivent évaluer de manière critique les informations générées par l'IA et les corroborer avec d'autres sources pertinentes.

8. Informations complémentaires

COMITE DE SELECTION

Pour le programme de bourses de recherche olympique avancée 2025/2027, le Centre d'Études Olympiques a reçu 76 candidatures et alloué six bourses. Le comité de sélection, qui est chargé de recommander au CEO les projets à récompenser, était composé des experts suivants :

- Mahfoud AMARA (Qatar University, Qatar)
- Dikaia CHATZIEFSTATHIOU (Canterbury Christ Church University, Grande Bretagne)
- Angela SCHNEIDER (Western University, Canada)
- Tracy TAYLOR (RMIT University, Australie)
- Paul WYLLEMAN (Vrije Universiteit, Belgique)

LISTE COMPLETE DES PROJETS RECOMPENSES

La liste complète des projets financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible ici. Disponible en anglais uniquement, cette liste est organisée par thèmes et propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.

SECRETARIAT

Pour de plus amples informations concernant le programme de bourses de recherche olympique avancée, veuillez contacter le CEO par courriel ou téléphone (+41 21 621 6611).

Pour en savoir plus sur les activités et les collections du Centre d'Études Olympiques du CIO, veuillez consulter nos pages Internet.